

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

**Convocation adressée aux Conseillers  
par courrier le :**

22 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 novembre 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :** Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien, Mme ROUVRE Liliane.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. CHAMPION Pierre donne pouvoir à M. BONZON Sébastien  
Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à Mme GOURON Claude  
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale  
Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée  
Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle donne pouvoir à Mme FERRAND Claude  
M. LESAGE Mathieu donne pouvoir à Mme MERCIER Céline

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

**Etaient absents excusés :**

Néant

**Etaient absents non excusés :**

Néant

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

**Monsieur ROBIN Xavier** été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Le Maire,



**DELIBERATION N° 46 / 2022**

**REGIME INDEMNITAIRE DES CONTRACTUELS  
A LA DUREE DE CONTRAT AU MOINS EGALE  
A 3 MOIS**

## **VERSEMENT DU REGIME INDEMITAIRE (R.I.F.S.E.E.P) AUX AGENTS CONTRACTUELS**

(durée de contrat supérieurs à 3 mois)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 714-14 à L 715-11,

Vu la délibération n° 2017-59 en date du 18 décembre 2017 instituant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.),

Vu la délibération n° 28/2022 en date du 30 mai 2022 instaurant le R.I.F.S.E.E.P. aux agents contractuels pour les contrats d'au moins un an et le versement du complément indemnitaire annuel aux agents de la catégorie A mensuellement,

Considérant la difficulté de recrutement dans la fonction publique,

Madame le Maire propose d'étendre le R.I.F.S.E.E.P aux agents contractuels dont la durée du contrat est supérieure à trois mois.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,**

**Adopte**, à l'unanimité, les dispositions suivantes :

- Le R.I.F.S.E.E.P comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) sera versé aux agents contractuels à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 dès lors que la durée de leur contrat sera supérieure à trois mois.

Les autres modalités définies par les délibérations susvisées restent inchangées.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**



**Pascale DEVALLEE**